

Inscriptions (et conditions d'admissions)


L'École Supérieure d'Art et de Design Toulon Provence Méditerranée est une école d'enseignement supérieur accessible aux titulaires du baccalauréat (ou diplôme équivalent).

INSCRIPTIONS

Inscriptions - conditions d'admissions – 2025/2026

L'École Supérieure d'Art et de Design Toulon Provence Méditerranée est une école d'enseignement supérieur accessible aux titulaires du baccalauréat (ou diplôme équivalent).

Inscription au concours via **Parcoursup'** 

L'admission à l'ESADTPM est soumise à la réussite au concours d'entrée via **PARCOURSUP**  (les candidates et les candidats choisissent l'ESADTPM parmi leurs vœux) ou aux commissions d'admission.

La période de formulation des vœux est clôturée :
date butoir au jeudi 13 mars 2025

Date limite de finalisation du dossier et de confirmation des vœux : mercredi 2 avril 2025
(conformément au calendrier national)

Le concours d'entrée et les commissions d'admission ont été réorganisés en application de l'Ordonnance n° 2020-1694 du 24 décembre 2020 permettant leur organisation à distance et l'aménagement des épreuves, selon les modalités décrites ci-dessous.

Inscriptions au concours 2025

CONCOURS D'ENTRÉE EN 1^{ère} ANNÉE (dématérialisé pour la phase 1)

Après inscription via Parcoursup', il se déroule en **2 phases** pour l'ensemble des candidates et candidats et comprend deux épreuves: une épreuve de création plastique et une épreuve de culture générale, ainsi qu'un entretien avec un jury.

Phase 1 : du 08 au 22 avril 2025

→ **08 avril 2025** : envoi des épreuves et d'un questionnaire par courriel. Ces épreuves seront réalisées au domicile des candidates et candidats. **Les jurys tiendront compte des conditions matérielles** (outils techniques ou technologiques à disposition des candidates et candidats) **afin de s'assurer de l'égalité de traitement entre tous.**

→ **22 avril 2025 16h au plus tard** : retour des épreuves et de l'ensemble du dossier à l'adresse suivante : concours@esadtpm.fr

(Attention, cette adresse mail n'est pas consultée en dehors des périodes de concours). **Les candidats devront préciser si l'entretien sera présenté à l'école ou en visioconférence.**

Constitution du dossier d'admission :

- Le questionnaire de motivation pour intégrer l'école
- Un portfolio comprenant des photos ou vidéos de travaux plastiques déjà réalisés, en version PDF ou jpg inférieur à 2Go, à transmettre par un lien Wetransfer. Les vidéos devront être consultables sur une plateforme (Youtube, Vimeo, etc.) à partir d'un ou plusieurs liens dans le PDF,
- Les réponses à l'épreuve de création plastique, en version PDF ou jpg inférieur à 2Go, à transmettre par un lien Wetransfer. Les vidéos devront être consultables sur une plateforme (Youtube, Vimeo, etc.) à partir d'un ou plusieurs liens dans le PDF,
- La rédaction de l'épreuve de culture générale, 2 à 3 pages en Times New Roman 12 pts ou équivalent. Pour les candidates et les candidats ne disposant pas d'ordinateur, le texte peut être rédigé sur papier, photographié et transmis au format jpg.

Les candidatures seront examinées par des jurys constitués d'enseignantes/enseignants du cursus de l'établissement ainsi que de professionnels.

Phase 2 : du 29 avril au 16 mai 2025

→ **29 et 30 avril 2025** : Envoi des convocations aux entretiens avec le jury.

Les candidates et candidats recevront un message mail de convocation comportant toutes les informations nécessaires (date, heure et lien de la visio). Elles/Ils devront se munir de leur pièce d'identité et d'un dossier de travaux personnels.

→ **12, 13 et 14 mai 2025** : Entretiens

Entretien sur l'un de ces trois jours avec un jury composé d'au moins deux enseignantes/enseignants du cursus à l'école et sur une plate-forme de visioconférence pour les candidats résidant à plus de 200 km (Teams, Zoom...).

Pour toute difficulté liée aux moyens de communication, nous remercions les candidates et les candidats d'en informer à l'interlocutrice initiale du secrétariat pédagogique.

La liste des candidates et candidats admis sera publiée le 2 juin 2025.

Les candidatures seront notées sur la base de quatre critères, chacun valant 5 points maximum. Ces critères sont **transversaux** au dossier de motivation, à l'entretien avec les jurys, aux travaux plastiques et aux épreuves écrites, et seront notés par les jurys d'enseignantes et d'enseignants.

Ces critères sont définis ainsi :

- Les motivations à intégrer une école d'art : l'engagement dans une ou des pratiques artistiques, la qualité du projet personnel, la capacité d'adaptation à l'enseignement supérieur artistique
- L'ouverture d'esprit et la curiosité : les visites d'expositions réalisées, les références artistiques, l'intérêt pour la création contemporaine, la capacité d'écoute, la singularité de la personnalité
- L'intérêt du dossier artistique : les expérimentations conduites, les réalisations, la diversité des médiums, l'intérêt des propositions
- La capacité à s'exprimer : le respect des sujets proposés, l'orthographe et la syntaxe, la structure de la

pensée, la capacité à énoncer des idées claires.

IMPORTANT : Les lauréates et lauréats du concours devront impérativement justifier de l'obtention du baccalauréat (ou diplôme équivalent pour les étudiantes et étudiants étrangers) au moment de leur inscription à la rentrée scolaire.

COMMISSIONS D'ADMISSION

L'ESADTPM offre la possibilité d'intégrer l'école par le biais de Commissions d'admission.

Trois commissions sont organisées, une pour l'entrée en cours de 1^{er} cycle Art, une pour l'entrée en cours de 1^{er} cycle Design, et une pour l'entrée en 2^e cycle Art.

Les dates d'inscription sont fixées du 17 janvier 2025 au 03 avril 2025 à 12h

Conditions d'admission en deuxième cycle Art

L'admission au semestre 7 est subordonnée à l'obtention du diplôme national d'art, du diplôme national d'arts et techniques ou du diplôme national d'arts plastiques ET à l'avis de la commission d'admission. A défaut de remplir ces conditions, la candidate/le candidat à l'admission au semestre 7 doit justifier de la validation de 180 crédits européens (*cf. art-5 - Arrêté du 9 juillet 2021 modifiant l'arrêté du 16 juillet 2013 portant organisation de l'enseignement supérieur d'arts plastiques dans les établissements supérieurs délivrant des diplômes*).

La commission comprend au moins trois professeurs du cycle et de l'option concernés

Conditions d'admission en cours de cursus des premiers et deuxièmes cycles

L'admission aux semestres 3, 5 et 9 est subordonnée à l'obtention de 60, 120 et 240 crédits européens (*cf. art-8 - Arrêté du 9 juillet 2021 modifiant l'arrêté du 16 juillet 2013 portant organisation de l'enseignement supérieur d'arts plastiques dans les établissements supérieurs délivrant des diplômes*) ET à un entretien :

- Avec la commission d'équivalence Design ou Art de premier cycle pour l'accès aux semestres 3 et 5, composée du directeur et de trois professeurs
- Avec la commission d'admission en deuxième cycle Art pour l'accès au semestre 9

Les dates de renvoi des dossiers à l'administration sont fixées du 8 au 22 avril 2025 - 16h

Les dossiers sont à renvoyer à l'adresse suivante : commissions@esadtpm.fr

(Attention cette adresse mail n'est pas consultée en dehors des périodes de commissions).

Constitution du dossier d'admission :

Pour le 1^{er} cycle :

- Une lettre motivation de 2 pages maximum
- Un portfolio du travail personnel, en version PDF inférieur à 2Go, à transmettre par un lien Wetransfer. Les vidéos devront être consultables sur une plateforme (Youtube, Vimeo, etc.) à partir d'un ou plusieurs liens dans le PDF,
- Le dossier pédagogique du candidat comportant les enseignements détaillés suivis ainsi que les crédits obtenus.

Pour le 2nd cycle :

- Une lettre motivation de 2 pages maximum
- Un portfolio du travail personnel, en version PDF inférieur à 2Go, à transmettre par un lien Wetransfer. Les vidéos devront être consultables sur une plateforme (Youtube, Vimeo, etc.) à partir d'un ou plusieurs liens dans le PDF
- Le dossier pédagogique du candidat comportant les enseignements détaillés suivis ainsi que les crédits obtenus.

Les entretiens seront organisés :

- le 15 mai 2025 pour le 1^{er} cycle
- le 16 mai 2025 pour le 2nd cycle

A l'école et en visio-conférence pour les candidats résidant à plus de 200 km (Teams, Zoom...) afin d'aider à comprendre la candidature ou à préciser certaines informations. Les candidates et candidats recevront un message mail de convocation comportant toutes les informations nécessaires (date, heure et lien de l'entretien ou de la visio). Elles et ils devront se munir de leur pièce d'identité et d'un dossier de travaux personnels.

La liste des candidats admis sera publiée le 2 juin 2025.

Dérogations

Des dérogations peuvent être exceptionnellement accordées aux candidates et candidats non titulaires du baccalauréat et non-inscrits en classe de Terminale, pour les autoriser à présenter le concours d'entrée. La Commission de recevabilité, constituée du directeur de l'école, du coordinateur aux études et d'au moins deux enseignants du cursus, se réunit chaque année environ un mois avant le concours d'entrée. Elle examine les dossiers de demande de dérogation (CV, lettre de motivation, justificatif du niveau d'études et dossier de travaux personnels) et donne un avis sur l'inscription de la candidate/du candidat au concours d'entrée de l'école qui est informé(e) de la décision par courrier.

Etudiantes et étudiants étrangers

Les étudiantes et étudiants de nationalité étrangère sont soumis au même régime général d'admission (concours et commissions)

Outre les pièces énumérées ci-dessus, elles/ils doivent impérativement se munir lors des épreuves de :

- Une copie d'autorisation de séjour pour les non ressortissants de la communauté européenne,
- Leur carte nationale d'identité,
- Une photocopie certifiée conforme de chaque diplôme, traduite par un traducteur assermenté,
- Une attestation du niveau de diplôme dans le pays dans lequel il a été délivré,
- Une attestation concernant la pratique et la compréhension de la langue française délivrée par un organisme habilité ⇒ **niveau B2 minimum obligatoire**

Frais d'inscription

Cursus diplômant	Tarif
Concours d'entrée / Commissions d'admission	40 €
Etudiants boursiers	250 €
Etudiants Métropole, Département, Région, Union Européenne	500 €
Etudiants hors Union Européenne	750 €
Hors cursus diplômant	Tarif
Stagiaire hors Union Européenne et hors dispositif Erasmus - Erasmus +	750 €

**Concours :
candidats
hors
Parcoursup'**

Merci de contacter :

spetralia@metropoletpm.fr
sballini@metropoletpm.fr

**Fiche
d'inscription
Commissions
d'admission
2025**

Fiche d'inscription
Commissions
d'admission 2025

▶ + D'INFOS

**décret
d'application loi
« Rixain »**



Le décret d'application de la loi, en date du 29 décembre 2023 fixe la liste des indicateurs

▼ **TÉLÉCHARGER** (.PDF
138KO)

accès rapides



Diplômes



Emploi du temps



Unité de
recherche



Pratiques
amateurs



Règlement
intérieur



Visite Virtuelle



ésadtpm

École Supérieure d'Art et de Design Toulon Provence Méditerranée

2 Parvis des écoles
83000 Toulon

04 94 05 58 05

mél : accueilba@metropoletpm.fr

<http://www.esadtpm.fr/etudes/inscriptions-et-conditions-d-admissions-307.html>